Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (CCI France)

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) représentent les intérêts de l’industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères. Ce sont des établissements publics à caractère administratif de l'Etat. Le réseau des chambres de commerce et d’industrie comprend aujourd’hui 150 établissements publics administratifs de l’État, administrés par 4 837 dirigeants d’entreprises élus par leurs pairs, pour cinq ans. CCI France, qui représente l’ensemble du réseau auprès des pouvoirs publics et assure son animation.

Type de partenaire
Établissements publics
Thématiques
Economie
Repères

La première convention liant la CCI France et la Fédération des Parcs a été signée en 2002.

Liens utiles
Site internet